



FITNESS 2026-2027

Bulletin d'adhésion — formulaire à compléter

Cliquez dans les champs grisés pour saisir vos informations, cochez les cases utiles.

1. Informations de l'adhérent

NOM :	Prénom :	Né(e) le :
Adresse :	C.P. :	Ville :
Email (CAPITALES) :	Téléphone mobile :	
Attestation employeur : ☐ OUI ☐ NON	Ville de naissance :	C.P. naissance :
Nationalité :		

2. Tarifs et modalités

Le tarif est déterminé par le nombre de cours cochés au planning ci-après.

Nombre de cours / semaine	Cotisation	Adhésion + assurance club	Total à payer
1 séance / semaine	235,00 €	20,00 €	255,00 €
2 séances / semaine	275,00 €	20,00 €	295,00 €
3 séances / semaine	335,00 €	20,00 €	355,00 €
4 séances et plus / semaine	380,00 €	20,00 €	400,00 €

Adhésion en ligne

goh-fitness.comiti-sport.fr
CB 3x sans frais, prélèvement 10x, virement.
Sinon : bulletin papier + pièces demandées.

Dossier d'inscription

Certificat médical ou attestation de santé selon situation.
Dossier incomplet : inscription mise en attente.

Contact et assurance

gym@gantdorhouilles.com
Assurance individuelle accident : souscription volontaire, contacter le club.

Yoga dynamique : 1 dimanche/mois, 10h30-12h00, 13 € la séance, dates sur le site. Remise unique : 10 % pour une inscription même foyer, même section du Gant d'Or.

Fait à :	Pièces jointes :	Signature de l'adhérent ou du représentant légal :
Le :	☐ Certificat médical / attestation santé ☐ Paiement ☐ Bulletin signé	

3. Planning hebdomadaire des séances

Cochez les cours choisis. Cours mixtes en niveau : les coaches adaptent les exercices.

LUNDI Gymnase J. Guimier 1 - Houilles				MERCREDI Gym. Pierres Vives - Carrières-sur-Seine			
Horaire	Cours	Coach	✓	Horaire	Cours	Coach	✓
18:00-19:00	Body Sculpt (Renfo)	Adrien Clément	☐	18:00-19:00	Stretching - Yoga	Leslie Crevon	☐
19:00-20:00	Body Sculpt (Renfo)	Adrien Clément	☐	19:00-20:00	Body Sculpt (Renfo)	Leslie Crevon	☐
20:00-21:00	Step	Adrien Clément	☐	20:00-21:00	Zumba	Leslie Crevon	☐
21:00-22:00	Body Sculpt (Renfo)	Adrien Clément	☐	21:00-22:00	Renforcement - Pilates	Leslie Crevon	☐
MARDI Centre J. Yves Cousteau - Houilles				VENDREDI Gymnase J. Bouin - Houilles			
Horaire	Cours	Coach	✓	Horaire	Cours	Coach	✓
10:00-11:00	Renfo - Sculpt	Ted Marcellus	☐	18:30-19:30	Body Sculpt (Renfo)	Adrien Clément	☐
11:00-12:00	Renfo - Sculpt	Ted Marcellus	☐	19:30-20:30	Cross training	Adrien Clément	☐
MARDI Gymnase J. Guimier 1 - Houilles				SAMEDI Gym. Guimier 2 - 1er étage - Houilles			
Horaire	Cours	Coach	✓	Horaire	Cours	Coach	✓
21:00-22:00	Renforcement - Pilates	Leslie Crevon	☐	09:30-10:30	Step	Cynthia Jean	☐
				10:30-11:30	Zumba	Cynthia Jean	☐
				11:30-12:30	Pilates	Cynthia Jean	☐
MERCREDI Gymnase J. Bouin - Houilles				SAMEDI Gymnase J. Guimier 2 - RDC - Houilles			
Horaire	Cours	Coach	✓	Horaire	Cours	Coach	✓
18:00-19:00	Pilates	Ted Marcellus	☐	08:30-09:30	Body Sculpt	Nadjib / Léo	☐
19:00-20:00	Cardio Sculpt	Ted Marcellus	☐	09:30-10:30	Body Sculpt (Renfo)	Nadjib / Léo	☐
20:00-21:00	Renfo Sculpt	Ted Marcellus	☐	10:30-11:30	Stretching	Nadjib / Léo	☐
21:00-22:00	Stretching Recover	Ted Marcellus	☐	11:30-12:30	Body Sculpt (Renfo)	Nadjib / Léo	☐



REGLEMENT DU PRATIQUANT

À lire avant la première séance. Le bulletin signé vaut acceptation du présent règlement.

Objet

Le présent règlement définit les liens entre Le Gant d'Or de Houilles et l'adhérent, ou son représentant légal, durant la saison sportive en cours.

I. Responsabilité

Le Gant d'Or ne sera responsable des adhérents mineurs qu'à compter de leur prise en charge par un enseignant. Le représentant légal doit accompagner l'enfant jusqu'au lieu du cours et s'assurer que l'enseignant est présent.

II. Hygiène et sécurité

L'adhérent doit porter des chaussures de sport propres, réservées à l'utilisation en salle. Il est interdit de se déplacer nu-pieds dans l'enceinte du gymnase. Il est également interdit de marcher avec des chaussures de ville ou de sport sur les tatamis ou tapis de gym. Les vestiaires n'étant pas gardés, aucun effet personnel ne doit y être laissé. Le Gant d'Or et ses professeurs ne sont pas responsables des effets personnels des adhérents.

III. Matériel

L'adhérent doit utiliser un matériel adapté à sa discipline, propre et en bon état. En cas de détérioration du matériel mis à disposition par le Gant d'Or de Houilles, l'adhérent s'engage à le remettre en état ou, à défaut, à le rembourser.

IV. Urgence médicale / hospitalisation

Si une intervention chirurgicale s'avérait nécessaire pour un adhérent mineur et qu'un représentant légal ne pouvait être contacté rapidement, le représentant légal autorise le praticien à intervenir. Le choix de l'établissement hospitalier relève exclusivement des services d'urgence : SAMU, pompiers, etc.

V. Certificat médical

En général, l'obtention d'une première licence auprès d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport choisi. En cas de compétition, le certificat doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique en compétition. En cas de renouvellement sans discontinuité dans la même fédération, un certificat doit être fourni tous les trois ans. Entre deux certificats, le pratiquant répond au questionnaire de santé QS Sport - Cerfa 15699*01. Si une réponse est positive, un certificat médical est nécessaire ; sinon, l'adhérent atteste avoir répondu non à toutes les questions selon les modalités fédérales. Pour les disciplines de combat pouvant prendre fin par K.-O. - boxe française, karaté - un certificat médical annuel doit être fourni au moment de l'inscription, daté postérieurement au 1er août pour les inscriptions de début de saison. En fonction des fédérations, des règles spécifiques peuvent s'appliquer : se renseigner auprès de la section concernée. En l'absence d'adhésion à une fédération ou de licence, l'adhérent doit présenter un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée : fitness, zumba, etc. L'adhérent doit conserver un exemplaire de son certificat médical ; le club ne fournira pas de duplicata.

VI. Cotisation

L'adhésion n'est validée qu'après paiement intégral de la cotisation annuelle ainsi que, le cas échéant, de la licence fédérale. Ni la cotisation ni la licence ne sont remboursables, quel que soit le motif.

VII. Confidentialité

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à l'usage exclusif du Gant d'Or de Houilles et des fédérations sportives si nécessaire. Elles ne seront diffusées à aucun organisme externe.

VIII. Droit à l'image

Durant les cours ou lors des compétitions, des photos de groupe peuvent être prises en vue d'une mise en ligne sur le site internet ou pour toute autre utilisation promotionnelle. L'adhérent ou son représentant légal accepte cette utilisation sans limitation de durée ou de média, et renonce à tous ses droits sur ces clichés ou vidéos.

IX. Horaires

Les cours débutent à l'heure indiquée. Tout adhérent arrivant en retard pourra se voir refuser l'accès à la salle. Les horaires des cours sont fournis à l'adhérent au moment de l'inscription. En cas de modification en cours de saison, le Gant d'Or de Houilles préviendra l'adhérent par affichage, circulaire ou site internet. Le GOH suit le calendrier scolaire de la zone C de l'Éducation nationale. Les salles des gymnases sont mises à disposition par la Mairie de Houilles ; certains cours peuvent être annulés ou déplacés pour des événements particuliers : travaux, vœux du maire, etc.

X. Assurance - information dommage corporel

Conformément à l'article L. 321-4 du code du sport, les groupements sportifs informent leurs pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne proposant des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Le GOH tient à disposition de ses adhérents des formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant. L'adhérent peut également prendre contact avec l'assureur de son choix, ou adhérer à l'une des formules proposées par la fédération concernée dans le dossier de licence ; dans ce cas, une attestation d'assurance responsabilité civile doit être fournie.

XI. RGPD et registre des adhérents

Les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement au secrétariat de l'association. En application du RGPD, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des informations le concernant. Pour exercer ce droit : president@gantdordehouilles.com.

Engagement et signature /

Je soussigné(e) :

Nom du représentant légal, si mineur :

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à y adhérer sans restriction.

☐ Je certifie exactes les informations complétées.

☐ Je reconnais avoir été informé(e) du RGPD et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident.

Fait à Houilles le :

Signature de l'adhérent ou du représentant légal :